

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités
Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL SE REUNIRA A LA MAIRIE, LE
VENDREDI 28 MARS 2014, à 19 h 00
Affiché le : LUNDI 24 MARS 2014
--- oOo ---

ORDRE DU JOUR

A ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Installation du Conseil municipal et proclamation de la liste des Conseillers communautaires
- 2) Election du Maire
- 3) Détermination du nombre d'Adjoints
- 4) Election des Adjoints
- 5) Etablissement du tableau du Conseil municipal